



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1356

Approbation de 4 conventions de groupement de commandes entre le Centre Communal d'Action Sociale de Lyon et la Ville de Lyon pour la maintenance des systèmes de contrôle d'accès et d'anti-intrusion, la réalisation des études de contrôle technique des bâtiments, la réalisation de missions de coordination en matière de systèmes de sécurité incendie (SSI), la mise en place d'un accord-cadre relatif à des travaux à réaliser sur le patrimoine des 3e, 6e arrondissements et rive gauche de la Ville de Lyon

Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 OCTOBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETARE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1356 - APPROBATION DE 4 CONVENTIONS DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LYON ET LA VILLE DE LYON POUR LA MAINTENANCE DES SYSTEMES DE CONTROLE D'ACCES ET D'ANTI-INTRUSION, LA REALISATION DES ETUDES DE CONTROLE TECHNIQUE DES BATIMENTS, LA REALISATION DE MISSIONS DE COORDINATION EN MATIERE DE SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE (SSI), LA MISE EN PLACE D'UN ACCORD-CADRE RELATIF A DES TRAVAUX A REALISER SUR LE PATRIMOINE DES 3E, 6E ARRONDISSEMENTS ET RIVE GAUCHE DE LA VILLE DE LYON (DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les marchés relatifs à la maintenance des systèmes de contrôle d'accès et d'anti-intrusion, à la réalisation des études de contrôle technique des bâtiments, à la réalisation de missions de coordination en matière de systèmes de sécurité incendie (SSI) et à un accord-cadre relatif à des travaux à réaliser sur le patrimoine des 3^e, 6^e arrondissements et rive gauche de la Ville de Lyon, arrivent à échéance prochainement.

Dans un souci de mutualisation des moyens et d'économies d'échelles, la Ville de Lyon et le Centre Communal d'Action Sociale de Lyon proposent de constituer un groupement de commandes en vue de la passation de quatre consultations, dans le respect du Code des Marchés Publics.

Conformément à l'article 8 VII alinéa 2 du Code des Marchés Publics, la Ville de Lyon et le CCAS entendent constituer un groupement de commandes dit « d'intégration totale » pour ces consultations.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées par les conventions jointes au rapport.

Ainsi, la Ville de Lyon, représentée par son Maire, est désignée coordonnateur du groupement et sera chargée outre les procédures de passation, de signer les marchés, de les notifier et de les exécuter au nom des membres du groupement.

La Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur, Ville de Lyon.

Les conventions de groupement de commandes seront soumises dans les mêmes termes à l'approbation du Conseil d'administration du CCAS du 21 septembre 2015.

Vu le Code des marchés publics, et notamment son article 8 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu lesdites conventions ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1- Les conventions constitutives du groupement de commandes susvisées, établies entre la Ville de Lyon et le CCAS de Lyon pour les consultations relatives à la maintenance des systèmes de contrôle d'accès et d'anti-intrusion, à la réalisation des études de contrôle technique des bâtiments, à la réalisation de missions de coordination en matière de systèmes de sécurité incendie (SSI) et aux travaux à réaliser sur le patrimoine des 3^e, 6^e arrondissements et rive gauche de la ville de Lyon, sont approuvées,

2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

3- En sa qualité de coordonnateur du groupement, M. le Maire est autorisé à signer les marchés conclus dans le cadre du groupement.

4- La Ville de Lyon prend en charge tous les frais de publicité, la dépense correspondante sera imputée à l'article 6231, fonction 020 du budget en cours.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY